

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 38

L'an deux mille vingt, le dix décembre deux mille vingt, les membres du Conseil de la communauté de communes du Grand saint Emilionnais, élus par les conseils municipaux des communes membres, dûment convoqués le 4 décembre deux mille vingt, conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAURET, Président, à la salle de réunion de Ste Terre.

Etaient présents :

LES ARTIGUES DE LUSSAC : Mme LEBRUN, M.QUET ; BELVES DE CASTILLON : M. FENELON ; FRANCS : Mme GISSOUT ; GARDEGAN ET TOURTIRAC : M. BIGOT ; LUSSAC : Mme BRETON, M. VAUTHIER, Mme. FORESTIER ; MONTAGNE : Mme HENRY, Mme BURGAUD, M. BOUDOT, M. COMBEAU ; NEAC : M. DUVAL ; PETIT PALAIS ET CORNEMPS : Mme RAICHINI; PUISSEGUIN : M. PASQUON, M. DESPRES ; SAINT CIBARD : M. AMOREAU ; SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES : M. GOINEAU ; SAINT-EMILION : Mme BOURRIGAUD, Mme MANUEL, M.LAURET, M. MERIAS, M. FOURNIER ; SAINT-ETIENNE-DE-LISSE ; SAINT GENES DE CASTILLON : M. GUIMBERTEAU ; SAINT-HIPPOLYTE : M. CANUEL ; SAINT-LAURENT-DES-COMBES : M. VERY ; SAINT-PEY-D'ARMENS : Mme MARCHIVE ; SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE : M. BECHEAU ; SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS : Mme CAMUT, M. DEBART, M. DUMONTEUIL ; SAINTE TERRE : Mme GUE, M.DUVAL, M. MARTY ; TAYAC : M. BARRET ; VIGNONET : M. DANGIN

Etaient absents : Mme DECAMPS, Mme CHARIOL (pouvoir M. Bécheau), M. LAGUILLON (pouvoir M. Marty)

Secrétaire de séance : M. CANUEL

Délibération N° 58-2020 DELIBERATION PORTANT AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALE

Attention ! Le conseil communautaire doit être consulté uniquement lorsque plus de 5 ouvertures dominicales sont prévues par une ou plusieurs communes membres

Le conseil communautaire,

Entendu le rapport de M. le Président,

